

Note d'orientation N°1

Les projets de réforme pénale et le changement viable

Résumé

- Les prisons gérées dans le respect des principes des droits de l'homme font partie intégrante d'un système pénal qui maintient la suprématie du droit.
- Pour réussir et pour être viables, les projets de réforme pénitentiaire exigent une volonté politique, une administration capable de mener à bien un changement et des champions pour les soutenir.
- Les réformes pénitentiaires sont généralement déclenchées par un événement comme la propagation de maladies, un scandale, la possibilité de rejoindre un organe régional qui a des exigences en matière de droits de l'homme ou un nouveau gouvernement qui s'est engagé à respecter les droits de l'homme.
- Les projets de réforme pénitentiaire doivent être stratégiques et tenir compte de la justice pénale ainsi que du contexte social et politique.
- L'obtention rapide de certains résultats encourage les participants.
- Le modèle d'incarcération proposé doit être créé à partir des instruments internationaux des droits de l'homme au lieu d'être le produit d'une culture spécifique.
- Les personnes qui communiquent le message de réforme pénitentiaire doivent bénéficier d'une importante crédibilité auprès des destinataires.
- L'impulsion nécessaire pour poursuivre la réforme doit s'intégrer à l'environnement politique en obtenant le soutien de la société civile et du parlement.
- La coordination avec d'autres organes de réforme peut augmenter l'impact des réformes.

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

– Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Cette note est la première d'une série destinée à fournir des conseils pratiques aux personnes qui développent et appliquent des projets de réforme pénitentiaire. Toutes les notes :

- s'inscrivent dans la structure des droits de l'homme internationaux.
- sont applicables dans différents environnements culturels et politiques
- proposent des solutions viables dans différentes situations socioéconomiques et n'exigent pas d'augmentation notable des ressources
- tiennent compte des réalités de la gestion pénitentiaire

La préparation de ces notes sur la manière de réaliser les projets de réforme pénitentiaire reçoit le soutien du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni.

KING'S
College
LONDON

**Centre International
d'Etudes Pénitentiaires**

Les projets de réforme pénale et la suprématie du droit

Des prisons sans danger, qui respectent les droits fondamentaux des personnes qui y vivent et qui traitent avec respect les personnes qui y travaillent, font partie intégrante du maintien de la suprématie du droit. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, les prisons sont des lieux corrompus, sans lois, qui détiennent des personnes dans des conditions dangereuses qui peuvent entraîner la mort. Le surpeuplement est très répandu et des abus ont lieu dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Par contre, on trouve des prisons bien gérées, qui respectent les droits de l'homme, dans tous les environnements socioéconomiques.

La réforme pénitentiaire est importante car les prisons sont parfois des lieux où sont perpétrés des abus graves des droits de l'homme. Elles peuvent également représenter un danger pour la santé publique. Une période passée en prison peut être nuisible sur le plan social et augmenter le nombre de personnes marginalisées dans la société. En outre, le recours à l'emprisonnement comme élément majeur de la stratégie de contrôle de la criminalité n'est justifié par aucune preuve. Dans la plupart des pays, les personnes qui sont emprisonnées sont les pauvres et les marginaux, dont les crimes sont souvent les moins graves. La contribution du système pénal, dans son ensemble, à la création d'une société plus sûre est cruciale mais limitée. Les investissements dans les mesures sociales et la favorisation de la cohésion sociale sont certainement des manières plus rentables de réduire la criminalité.

« L'augmentation prévue de la population carcérale ne résulte pas d'une augmentation de la criminalité. Elle se produit parallèlement à la diminution importante du taux de criminalité en Nouvelle-Zélande, et du nombre total de crimes enregistrés ... On remarque également peu de changement en ce qui concerne la gravité moyenne des délits... Le fait de prononcer des peines plus sévères a des conséquences coûteuses... Nous préférierions dépenser cet argent dans des domaines tels que la santé et l'éducation. ... A long terme, ce sont les mesures qui s'adressent aux origines de la criminalité, plutôt que les prisons à elles seules, qui réduiront la criminalité.

Hon Phil Goff, Ministre de la justice, Nouvelle-Zélande 2004¹

Décision de lancer un projet

Trois conditions sont nécessaires pour donner aux projets de réforme pénitentiaire de bonnes chances de réussir.

- **La volonté politique et le soutien du ministère d'état responsable du système pénal, au plus haut niveau, ou le soutien d'une faction puissante du gouvernement comme, par exemple, l'administration présidentielle ou un haut fonctionnaire.**

La réforme pénitentiaire n'est pas une grande priorité de la plupart des gouvernements. Elle ne les intéresse pas autant que les réformes de la santé, de l'éducation ou de l'économie. Elle apporte rarement de nombreux avantages politiques à court terme. Si aucune partie de la machine du gouvernement ne s'est engagée vis-à-vis d'un projet de réforme, ce projet aura du mal à créer un impact. Si un projet n'obtient pas de soutien, il devra comporter des activités ayant pour objectif de sensibiliser le public à la nécessité de changer.

- **Une administration suffisamment bien organisée pour instaurer le changement et l'appliquer jusqu'au bout.**

Même s'il existe un véritable engagement en faveur du changement, le gouvernement manque peut-être de capacités pour appliquer la réforme. Par exemple, si le système pénitentiaire fonctionne avec des pratiques corrompues à tous les niveaux, une réforme plus large au niveau gouvernemental sera nécessaire.

- **Des «champions» qui travaillent dans le système.**

Le projet aura besoin du soutien de personnes qui sont bien placées pour l'aider à atteindre ses objectifs, qui sont prêtes à témoigner publiquement de leur soutien des changements proposés et qui auront des chances de conserver leur poste suffisamment longtemps pour voir aboutir un projet.

« Les fournisseurs d'aide commencent à se rendre compte qu'il doit exister une volonté de réforme au sein des institutions d'état pour que le changement se produise. Ils apprennent à évaluer la présence de cette volonté et, lorsqu'elle est absente, à essayer de la faire naître ou à prendre du recul. Ils commencent également à accepter que la résistance à la réforme est la règle, en tout cas à certains niveaux de toute institution d'état, et que l'on doit s'attaquer à ce phénomène.

Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad* 1999²

Les situations qui déclenchent la réforme pénitentiaire

La réforme pénitentiaire est souvent nécessaire mais rarement recherchée. Pour que la réforme pénitentiaire devienne une possibilité pratique, il doit exister une situation qui la déclenche, un point de pression ou une incitation à agir, qui donne une raison de lancer une réforme politiquement peu gratifiante. Parmi ces situations, citons :

- l'arrivée au pouvoir d'un parti politique qui a pris un engagement vis-à-vis des droits de l'homme ou dont les dirigeants ont été emprisonnés
- la propagation dans les prisons d'une maladie infectieuse comme la tuberculose, qui inquiète car elle représente un risque pour la santé publique
- l'exposition à un scandale en rapport avec les prisons, comme des décès ou des brutalités en prison

« Trois anciens détenus de la prison de Nagoya et la famille d'un détenu décédé ont intenté ensemble un procès civil vendredi, réclamant 233,5 millions de yens à l'état et à 12 gardiens de prison pour des brutalités qui auraient été commises.

C'est la première fois que d'anciens détenus intentent ensemble un procès au gouvernement pour une injustice soupçonnée entre les murs d'une prison, ont déclaré les avocats des plaignants.

Selon le dossier déposé au tribunal de grande instance de Tokyo, les gardes auraient agressé séparément les trois anciens détenus à plusieurs reprises entre octobre 2001 et septembre 2002.

Ces agressions, qui auraient mis en jeu l'utilisation de dispositifs de contrainte en cuir controversés, ont provoqué des blessures graves aux intestins ou un état de stress post-traumatique, ont affirmé les plaignants.

Le quatrième détenu est décédé en mai 2002 après avoir été placé dans le dispositif de contrainte le jour de son arrivée à la prison de Nagoya après son transfert depuis la prison de Shizuoka.

Hiroshi Matsubara, *Nagoya prisons guards face damages suit* 2003³

- inquiétude quant au coût du maintien du système pénitentiaire

« Selon le National Center on Institutions and Alternatives, une politique de libération des détenus non-violents de plus de 55 ans qui ont purgé au moins un tiers de leur peine permettrait d'économiser plus de 900 millions de dollars par an.

Vincent Schiraldi et Judith Greene, *Cutting Prison Costs is Tempting in Times of Fiscal Crisis* 2002⁴

- reconnaissance du fait qu'il est important, pour la réputation du pays, de respecter les normes internationales des droits de l'homme
- impulsion politique pour rejoindre un organe régional tel que le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne

« Les critères de Copenhague pour l'admission à l'Union européenne exigent que le pays candidat ait mis en place des « institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et le respect et la protection des minorités » ;

La Turquie dans l'Europe : Plus qu'une promesse ?
Rapport de la Commission indépendante sur la Turquie 2004⁵

Comment traiter un projet ?

La manière de mener un projet influe sur ses chances de succès. (Voir la Note 3 qui donne des suggestions pour mesurer le succès et des méthodes d'évaluation).

Une méthode stratégique et systématique

Les différents éléments du processus de justice pénale sont interconnectés et interdépendants.

Le fait de travailler de manière isolée sur des aspects individuels du système peut s'avérer contre-productif. Par exemple, la réforme de la police en vue de la rendre plus efficace peut entraîner un meilleur taux de détection des crimes et une augmentation du nombre de suspects inculpés. En l'absence de réformes dans d'autres parties du système, cela pourrait tout simplement avoir pour résultat d'augmenter le nombre de personnes placées en détention préventive dans les prisons, dans des conditions inhumaines. La réforme pénitentiaire doit donc s'inscrire dans une analyse globale du système de justice pénale.



...la vie à Haïti à la fin des années 1990 se caractérisait par... une augmentation de la criminalité. La plus grande efficacité de la police avait contribué à une vague d'arrestations mais les tribunaux de Haïti, constamment touchés par des retards, étaient incapables de suivre le rythme. Ceci était particulièrement le cas dans la région de Port-au-Prince, où neuf prisonniers sur dix étaient en détention préventive. Les voleurs à l'étalage et les personnes faussement accusées croupissaient à côté de grands criminels, dans certains cas pendant des années, et trois quarts des détenus n'avaient même pas un lit pour dormir.

Anne Fuller et al, *Addressing Prison Overcrowding in Haiti* 2002⁶

Une véritable réforme pénitentiaire prend généralement plusieurs années. Pour être utile, un projet doit durer au minimum entre trois et cinq ans. Un projet, même modeste, doit comporter des objectifs à court, moyen et long termes.

Les interventions rapides et non stratégiques peuvent parfois faire plus de mal que de bien. Par exemple, un stage ponctuel de formation du personnel pénitentiaire n'aura certainement pas un impact très positif. Il risque même d'avoir un impact négatif en intensifiant le mécontentement des membres du personnel pénitentiaire qui travaillent avec très peu de ressources, lorsqu'ils constatent que de l'argent est dépensé pour un événement qui semble être peu pertinent.

Résultats rapides

Dans un programme stratégique à long terme, il est souhaitable d'obtenir des résultats rapides. Par exemple, il est utile que quelques résultats apportant des avantages tangibles au personnel et aux détenus soient constatés dans un délai assez court. Dans les pays pauvres en ressources, les activités visant à améliorer l'alimentation du personnel et des détenus peuvent répondre à cette exigence, par exemple, l'installation d'une serre dans la cour de la prison pour cultiver des légumes ou la culture d'un lopin de terre. Il peut également s'avérer utile de reconnaître le professionnalisme des membres du personnel pénitentiaire, par exemple en les faisant participer à un processus de consultation sur la manière d'appliquer leurs recommandations en matière de changement. Des brochures d'information destinées aux détenus, un plus grand nombre d'affiches dans la prison indiquant aux détenus les sources d'assistance ou bien des procédures d'admission plus respectueuses sont autant de changements relativement peu coûteux et simples.

Les messagers

Les personnes qui apportent le message de la réforme pénitentiaire doivent être crédibles. Dans l'idéal, elles doivent avoir travaillé dans des prisons ou avoir une expérience pertinente.

Les autorités pénitentiaires du pays où se déroule le projet doivent avoir des raisons de faire confiance aux motifs des personnes qui réalisent le projet.

Quelles normes ?

Le style d'emprisonnement d'un pays est étroitement lié à sa culture et à son histoire. Il n'existe pas de système pénitentiaire modèle. On trouve des exemples de bonnes pratiques dans de nombreux systèmes ; la plupart des systèmes ont des points forts et des points faibles. Les seules normes universelles sont celles des organes internationaux et régionaux des droits de l'homme et les documents de pratique qui ont été rédigés à la suite de la mise en œuvre de ces normes. La constitution de la plupart des pays dans lesquels une réforme est lancée, et peut-être également leur droit criminel et pénal, contiennent des mesures qui exigent le traitement humanitaire des détenus. Ces exigences légales nationales peuvent être utilisées pour légitimer les programmes de réforme. Il peut s'avérer nécessaire de modifier le droit criminel et pénal pour tenir compte des normes internationales si l'on souhaite les respecter.

« (Durant la réalisation du projet de jumelage entre les prisons d'Irlande du Nord et les prisons de détention préventive à Moscou)...l'instauration d'un climat de confiance, à la fois au plan personnel et professionnel, fut essentiel dans le processus d'évolution des attitudes. Il fallait démontrer aux deux groupes de partenaires que leurs nouveaux partenaires étaient des personnes compétentes et enthousiastes et des professionnels dévoués. Avec un tel niveau de confiance, les questions difficiles comme la suppression des volets peuvent être abordées plus facilement car on sait que l'intention de l'autre personne n'est pas de détruire un système mais d'apporter son aide. L'identification de similarités au niveau des problèmes et des cultures professionnelles a également facilité cette tâche. Lors de la gestion d'un projet comme celui-ci, il faut absolument s'assurer que les partenaires occidentaux ne soient pas perçus comme déclarant que tout ce qui est fait dans leur système est la seule manière correcte d'agir.

Rapport de projet de l'ICPS 2003⁷

Renforcement des points forts

Lors de la conception d'un projet, il est utile de commencer par les points forts du système pénitentiaire concerné et de les renforcer. Par exemple, dans certains états, notamment dans les petits états, il existe des relations relativement bonnes entre les détenus et le personnel, bâties sur une communauté très liée en dehors de la prison, qui a donné au personnel la possibilité de désamorcer les situations tendues et de minimiser la violence. Dans de nombreux systèmes pénitentiaires, des personnes de talent travaillent aux niveaux intermédiaires et ne progressent pas dans la hiérarchie pour des raisons politiques, mais ces personnes peuvent devenir les moteurs du changement. Certains états ont une société civile très active, dans laquelle de nombreux groupes s'intéressent aux prisons et aux détenus.

« La méthode du PNUD face aux programmes du secteur de la justice consiste à adopter une perspective de développement des capacités, à la fois pour la substance et pour les processus...Une méthode de développement des capacités choisit de renforcer les points forts existants au lieu de les remplacer.

Ramaswamy Sudarshan, *Rule of Law and Access to Justice* 2003⁸

Visites d'études

Les visites d'autres pays sont souvent utilisées comme technique pour faire connaître différentes manières de gérer les prisons. Ces visites d'études peuvent être très productives, à condition de les planifier en détail, d'en étudier les aspects spécifiques et d'en analyser les conclusions. Mais elles peuvent également être contre-productives lorsque les visiteurs venus d'une culture très différente découvrent un système pénitentiaire hors de son contexte.

En l'absence d'une bonne planification, il existe un véritable danger que les visiteurs rencontrent un adepte d'une méthode spécifique (par exemple, le déroulement des audiences de détention provisoire par liaison vidéo ou l'évaluation des risques de tous les détenus par informatique), et qu'ils ramènent cette idée dans leur pays. Ils l'appliqueront alors dans un contexte très différent et inapproprié. Lors d'un séjour dans un pays étranger, il est utile que les visiteurs rencontrent non seulement des représentants officiels mais aussi des organisations qui pourraient présenter une critique du système visité.

Les visites d'études entre des pays de niveau socio-économique similaire peuvent être productives.

« Une délégation commune de responsables des services pénitentiaires du Malawi et du Kenya a visité le Rajasthan, en Inde, du 7 au 15 octobre 2002 pour y étudier les prisons ouvertes qui sont utilisées depuis plus de 40 ans et qui sont créées partout sur le continent indien.

Penal Reform International 2002⁹

Jumelage de prisons

La création d'une relation entre prisons dans différents pays, généralement entre une prison d'un pays riche et une prison d'un pays pauvre, peut donner des résultats si cette relation est basée sur l'égalité du respect et la solidarité entre le personnel pénitentiaire des deux pays et si elle se concentre sur l'échange de connaissances et d'expériences. Par contre, s'il s'agit d'un processus unilatéral consistant à transmettre l'expérience du pays riche au pays pauvre, il est peu probable que le jumelage soit bien accueilli ou même efficace.

Une stratégie régionale

Certains états peuvent souhaiter réaliser des réformes mais leur petite taille ou le niveau élevé de pauvreté risque d'empêcher la réalisation d'un programme de réforme. Il est possible que cet état se trouve dans une région où il existe un dirigeant régional qui possède une expérience de la réforme pénitentiaire, qui peut fournir un soutien, des informations et une formation appropriés au plan culturel et qui pourra donner confiance au pays concerné.

Garantie de la viabilité

Les réformes pénitentiaires sont toujours difficiles à maintenir. Les systèmes pénitentiaires sont victimes de l'évolution du climat politique et de l'opinion publique. Un crime odieux ou une évasion grave peuvent compromettre n'importe quel projet.

L'élan nécessaire pour poursuivre la réforme doit donc s'intégrer à l'environnement politique. A court terme, la proposition d'une réforme pénale peut s'avérer risquée et peu gratifiante pour les gouvernements. Cette question est souvent très polarisée. On peut décrire une réforme comme une libéralisation, ce qui peut autoriser ses opposants politiques à accuser le gouvernement de ne pas prendre la criminalité au sérieux et de faire passer les intérêts des criminels avant ceux de leurs victimes. Les politiciens et leurs conseillers qui s'engagent à réaliser une réforme pénale prennent donc des risques. Un volet de tout programme de réforme pénale doit donc consister à identifier, soutenir et encourager les politiciens et hauts fonctionnaires engagés et à leur fournir les outils dont ils ont besoin comme, par exemple, des informations et arguments, des exemples d'actions engagées par d'autres gouvernements et des contacts avec d'autres personnes se trouvant dans une position similaire.

Dans les pays démocratiques, le soutien du parlement est très important. La plupart des parlements possèdent un comité de justice ou un organe similaire qui doit faire en sorte que le débat sur la valeur d'un système pénitentiaire bien géré reste à l'ordre du jour politique et fournir une base au parlement pour soutenir les réformes. Il est également important de travailler simultanément avec des organisations de la société civile qui s'intéressent aux droits de l'homme et (ou) aux mesures sociales (voir la Note N°12).

Projets dans les pays pauvres en ressources

« La réforme pénitentiaire est trop souvent une priorité peu élevée dans les pays pauvres en ressources.

Ramaswamy Sudarshan, *Rule of Law and Access to Justice* 2003¹⁰

La plupart des pays dans lesquels des projets de réforme pénale sont lancés par des organismes extérieurs sont confrontés à des problèmes de ressources et de pauvreté extrême ou relative et à une machine d'état mal financée. Il faut donc trouver des solutions qui n'exigent pas une injection de ressources irréaliste et qui pourront être viables à long terme.

« Dans l'état d'Ekiti, il [le programme de réforme de la justice lancé par un donateur] a permis d'informatiser les opérations du Ministère de la justice. Mais aucune procédure claire n'a été établie pour les périodes où il n'y a pas d'électricité pour alimenter les ordinateurs, alors que ces coupures sont loin d'être exceptionnelles.

Chidi Anselm Odinkalu, *The problem with DfID Access to Justice Programme in Nigeria* 14 septembre 2003¹¹

La construction de prisons neuves et de belles écoles de formation du personnel n'est sans doute pas rentable. Dans un pays d'Amérique latine, un donateur international a fourni des fonds importants pour la construction d'une nouvelle prison pour jeunes de moins de 18 ans pour qu'ils ne soient pas détenus avec les adultes. Mais la construction de ce bâtiment coûteux, avec ses nombreuses installations éducatives, ne s'inscrivait pas dans un programme de réforme stratégique. La gestion du système pénitentiaire a continué comme auparavant. Pour protester contre leur mauvais traitement, les délinquants juvéniles ont fait une émeute et ont gravement endommagé le bâtiment. Pour les punir, ils ont été transférés de nouveau dans la prison pour adultes. La belle prison pour jeunes est restée pratiquement vide.¹²

Dans les pays pauvres en ressources, les programmes de réforme pénitentiaire se concentrent souvent sur :

- un changement d'attitude pour instaurer de meilleures relations humaines entre le personnel et les détenus
- la gestion du changement afin de réduire la bureaucratie et de décentraliser le pouvoir et le contrôle, de manière à libérer les gestionnaires locaux des prisons pour leur permettre de rechercher des ressources et d'utiliser au mieux celles dont ils disposent
- le développement des activités des détenus afin de les utiliser de manière constructive pour fabriquer des produits, créer des revenus précieux, améliorer l'entretien de l'infrastructure pénitentiaire et augmenter le temps passé hors des cellules surpeuplées.
- la participation de groupes de la société civile à différents aspects du travail afin d'aider les détenus et de créer des ressources

Les réformateurs affirment souvent que les attitudes sont très importantes alors que les bâtiments le sont moins. Mais cet argument semblera peu convaincant aux membres du personnel pénitentiaire qui doivent enjamber des flaques d'eaux d'égouts lorsqu'ils se déplacent dans la prison ou qui doivent donner aux détenus des aliments pleins de vers. Il faut reconnaître la tension entre l'amélioration des conditions physiques et l'amélioration de la performance du personnel. On ne peut ignorer les conditions des prisons qui représentent un danger pour la santé et le bien-être. Le fait de vivre dans ces conditions peut en lui-même représenter une sanction ou un traitement inhumain et dégradant.

L'amélioration des conditions physiques ne garantit pas l'amélioration du traitement en l'absence d'un effort parallèle pour donner au personnel une nouvelle vision. Il est tout à fait compréhensible que l'administration pénitentiaire s'inquiète des conditions de vie et de travail du personnel et de la santé et sécurité de tous. Une stratégie raisonnable consisterait à concevoir un projet qui associe les besoins à court terme (par exemple, la réalisation d'un puits qui améliorera l'alimentation en eau ou l'installation d'équipements de cuisine) à des objectifs à plus long terme (par exemple, l'amélioration de la performance du personnel et la réduction du nombre de détenus).

Le changement n'est pas forcément une réforme

Changer un système n'est pas nécessairement la même chose que réformer ce système. Les interventions peuvent parfois avoir l'effet contraire de celui qui était souhaité. Fournir de l'argent pour remplacer une prison composée de bâtiments bas et délabrés autour d'une cour par une prison moderne en briques et en béton pourrait bien sembler être une réforme pour les planificateurs éloignés du site. Mais le personnel ou les détenus qui doivent emménager dans le nouveau bâtiment ne ressentiront pas cela comme une réforme.

Coordination avec d'autres organes de réforme

D'autres gouvernements, organes intergouvernementaux ou agences d'aide peuvent également travailler sur un projet dans le même pays. La coordination des activités de réforme pénale laisse à désirer. Il est donc utile de vérifier si d'autres organisations n'ont pas lancé des projets identiques, similaires ou contradictoires.

Références

- 1 Intervention durant le lancement de l'actualisation annuelle des prévisions de la population carcérale par le Ministère de la justice de Nouvelle-Zélande, 2004
- 2 Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad : The Learning Curve*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, 1999, pp. 336-337
- 3 Hiroshi Matsubara, *Nagoya prison guards face damages suit*, The Japan Times, 22 novembre 2003
- 4 Vincent Schiraldi et Judith Greene, *Cutting Prison Costs is Tempting in Times of Fiscal Crisis*, The San Diego Union-Tribune, 27 février 2002
- 5 *La Turquie dans l'Europe : Plus qu'une promesse ?* Rapport de la Commission indépendante sur la Turquie, septembre 2004
- 6 Anne Fuller et Philippe Texier, Michel Brosseau, Dilia Lemaire et Patrick Pierre-Louis, *Addressing Prison Overcrowding In Haiti*, Vera Institute of Justice, juillet 2002
- 7 Rapport final au Ministère du développement international concernant le Projet de partenariat entre les prisons britanniques et les prisons russes, Centre International d'Etudes Pénitentiaires, 2003
- 8 Ramaswamy Sudarshan, *Rule of Law and Access to Justice : Perspectives from UNDP experience*, dossier présenté au Séminaire d'experts de la Commission européenne sur la Suprématie du droit et l'administration de la justice dans le cadre de la bonne gouvernance, Bruxelles, 3-4 juillet 2003
- 9 Penal Reform International, Bulletin N°51, décembre 2002
- 10 Ramaswamy Sudarshan, *Rule of Law and Access to Justice : Perspectives from UNDP experience*, dossier présenté au Séminaire d'experts de la Commission européenne sur la Suprématie du droit et l'administration de la justice dans le cadre de la bonne gouvernance, Bruxelles, 3-4 juillet 2003
- 11 Chidi Anselm Odinkalu, *The problem with DfID Access to Justice Programme in Nigeria*, THISDAY Online, 14 septembre 2003 (www.thisdayonline.com/archive.php)
- 12 Rapport du Centre International d'Etudes Pénitentiaires (non publié)



Centre International
d'Etudes Pénitentiaires

International Centre for Prison Studies

School of Law
King's College London
26-29 Drury Lane
London WC2B 5RL
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7848 1922
Télécopieur : +44 (0)20 7848 1901
Courriel : icps@kcl.ac.uk
www.prisonstudies.org



Foreign &
Commonwealth Office
London